

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 12 septembre 2014

Service instructeur
Service des Actions Sportives

N° CP-2014-8-9-2

Service consulté

LES MOYENS D'INTERVENTION EN FAVEUR DU SPORT

□

□

SOUTIEN AU MOUVEMENT SPORTIF

Résumé : Il vous est proposé d'allouer diverses aides financières concernant :

- l'organisation de l'étape mulhousienne du Tour de France les 13 et 14 juillet derniers (25 000 €)
- l'octroi d'une aide financière complémentaire au Mulhouse Olympic Natation (10 000 €)
- l'attribution de subventions de fonctionnement à 8 associations sportives (5 465 €)
- les aides aux clubs et aux collègues pour l'organisation des Mercredis de Neige (15 000 €)
- l'octroi de bourses aux titulaires du BAFA/BAFD (7 100 €)

Le total de l'enveloppe à engager dans ce rapport s'élève à 62 565 € en dépenses de fonctionnement.

Lors du BP 2014 rapport N° CG 2014-2-9-1 du 13 mars 2014, le Conseil Général a voté une enveloppe totale de crédits de paiement de 2 611 880 € au titre du soutien au sport et a donné délégation à la Commission Permanente pour l'individualisation des subventions prévues dans les différentes rubriques du rapport.

Il vous est proposé dans ce rapport d'octroyer diverses aides financières pour un montant total de 62 565 € en dépenses de fonctionnement. Ces aides concernent :

- l'organisation de l'étape mulhousienne du Tour de France les 13 et 14 juillet derniers,
- l'octroi d'une aide financière complémentaire au Mulhouse Olympic Natation,
- l'attribution à 8 associations de subventions de fonctionnement,
- les aides aux clubs et aux collègues pour l'organisation des Mercredis de Neige,
- l'octroi de bourses aux titulaires du BAFA/BAFD.

LE TOUR DE FRANCE : 25 000 €

Le Tour de France, évènement sportif mondial, a traversé notre Département les 13 et 14 juillet derniers.

La Ville de MULHOUSE a accueilli le 13 juillet dernier, au Parc des Expositions, l'arrivée de la 9^{ème} étape en provenance de GERARDMER. L'enjeu de cette étape d'une distance de 166,5 km était de franchir six cols : Schlucht, Wettstein, Cinq Châteaux, Gueberschwihr, Markstein et le Grand Ballon. Le Village du Tour était installé au stade de l'Ill.

Le lendemain, 14 juillet, les coureurs ont pris le départ de la 10^{ème} étape (161,5 km), au niveau du Palais des Sports de Mulhouse, rue de l'Illberg, pour rejoindre LA PLANCHE DES BELLES FILLES en Haute-Saône, en passant par les cols du Firstplan, du Petit Ballon, du Platzerwasel, d'Oderen, des Croix et des Chevrères.

Il vous est proposé d'allouer à la Ville de MULHOUSE pour l'organisation de cette étape mulhousienne un soutien financier de 25 000 €.

Le Conseil Général était convié sur le podium pour la remise des maillots lors de l'arrivée de l'étape, avec le Maire de Mulhouse, le Président de m2A, le Président du Conseil Régional et le Préfet du Haut-Rhin et a bénéficié de places dans la tribune officielle d'Amaury Sport Organisation (ASO), organisateur du Tour de France et dans la tribune « Collectivités » sur la ligne d'arrivée. Nos banderoles et oriflammes ont été installées sur les barrières le long du trajet dans la Ville, ainsi que sur le stand « Alsace à vélo » au Parc des Expositions et sur le stand ADF au Village du Tour au stade de l'Ill.

Pour votre information, je vous précise que le « ticket d'entrée » versé par la Ville de Mulhouse à ASO pour être ville étape est de 160 000 € (hors frais liés à la logistique). L'aide apportée par la Région à la Ville est de 50 000 € en échange, comme pour nous, de prestations de communication (places en tribunes, banderoles et logos, ...).

A noter enfin, la forte implication de la DRT (environ 80 000 €) lors de ces 2 étapes du Tour de France dans le Haut-Rhin, liée au grand nombre de kilomètres parcourus sur nos routes départementales.

**L'AIDE AU SPORT DE HAUT NIVEAU : un soutien complémentaire de 10 000 €
au MULHOUSE OLYMPIC NATATION**

Ce club de haut niveau bénéficie d'un partenariat spécifique avec le Conseil Général sous la forme d'une convention annuelle forfaitaire qui intègre l'ensemble des aides auxquelles le club a droit.

A l'occasion de la réunion de la Commission Permanente du 21 mars 2014, nous avons voté dans ce cadre, au titre de 2014, l'attribution en faveur du Mulhouse Olympic Natation d'une subvention de 30 000 €.

Le club nous a tout récemment informé avoir recruté le nageur de très haut niveau, champion olympique et du monde, Yannick AGNEL, jusqu'aux Jeux Olympiques de RIO en 2016.

Ce recrutement et les termes du contrat passé avec le sportif engendrent pour le club des frais substantiels d'hébergement, d'entraînement, d'études, de déplacements et de transfert du club de NICE, estimés à 90 000 €.

En effet, ce sportif de haut niveau s'entraîne aux Etats-Unis à BALTIMORE et poursuit des études par correspondance (Sciences Po PARIS).

Le plan de financement prévisionnel prévoit :

- 35 000 € de la Région Alsace, qui a donné son accord
- 25 000 € de m2A, qui a donné son accord
- 10 000 € du Département du Haut-Rhin,
- 10 000 € du sponsor du MON,
- 10 000 € de fonds propres du club.

Pour soutenir les efforts de développement de la natation sur notre territoire et notamment, ceux fournis dans le cadre de la préparation olympique pour les Jeux de RIO en 2016, je vous propose d'allouer un soutien complémentaire au MON de 10 000 €, en échange de la valorisation de l'image des collectivités partenaires du recrutement de ce très grand sportif français.

L'avenant à la convention avec ce club de haut niveau vous est proposé en annexe au rapport.

L'AIDE AUX CLUBS : 5 465 €

1. Subventions aux clubs sportifs pour leurs actions sportives : déplacements en championnats de France, Jeunes Licenciés Sportifs (JLS), formation des cadres et entraînement.

Dans le cadre de l'aide aux clubs sportifs, une enveloppe spécifique intègre les montants affectés au dispositif de soutien aux clubs sportifs mis en œuvre depuis 2012.

Je vous rappelle que les principales mesures techniques de ce dispositif sont:

- Le regroupement de la majorité des subventions aux clubs en une seule subvention par club et par an, sur la base d'un formulaire annuel.
- Le calcul de la subvention selon un barème de points dont la valeur est déterminée par l'enveloppe budgétaire disponible, ce qui élimine le risque de dérapage budgétaire.
- Un seuil minimum de subvention de 200 €.

Les tableaux annexes validés récemment par le Conseil Départemental des Sports reprennent la liste de 6 clubs "rattrapés" dont les dossiers sont parvenus hors délais ou bien qui nécessitaient des précisions. Ces dossiers d'un montant global de 3 465 € complètent les listes validées par la Commission Permanente réunie les 11 avril et 13 juin 2014. Ces aides sont réparties de la façon suivante :

• Déplacements individuels seniors :	350 €
• Déplacements individuels jeunes :	250 €
• Subvention Jeunes Licenciés Sportifs :	1565 €
• Aide à l'entraînement des jeunes :	750 €
• Diplômes nationaux :	300 €
• Frais de service d'ordre :	<u>250 €</u>
	3 465 €

2. Aide aux déplacements en compétition internationale :

Il vous est proposé de soutenir au titre des déplacements internationaux le Mulhouse Squash Club qui engage des équipes en Coupe d'Europe des Clubs Champions du 3 au 7 septembre 2014 à NOTTINGHAM en Angleterre.

Le Conseil Départemental des Sports a examiné cette demande dont le budget global s'élève à 18 500 € et vous propose de contribuer à ce déplacement à hauteur 2 000 €.

Au total, il vous est proposé l'attribution d'une aide financière globale de **5 465 €** en faveur de ces clubs sportifs.

LES MERCREDIS DE NEIGE : 15 000 €

Cette aide est destinée à favoriser l'apprentissage du ski par les jeunes et est réservée aux collègues et clubs de ski qui organisent des sorties d'initiation au ski dans le Massif Vosgien.

Le mode de calcul prévoit un montant forfaitaire déterminé chaque année de manière à ne pas dépasser l'enveloppe de crédits disponibles. Pour 2014, cette enveloppe a été fixée à 15 000 €.

Concernant cette subvention, le barème suivant vous est proposé:

- 1 sortie: la demande n'est pas retenue
- 2 sorties: le calcul se fait sur la base du tiers de l'effectif
- de 3 à 4 sorties: le calcul se fait sur la base de la moitié de l'effectif
- de 5 à 6 sorties, le cycle est considéré comme complet,

Grâce à ce système, 1 584 jeunes répartis dans les 7 Associations sportives des collèges et 24 clubs de ski qui ont sollicité le Conseil Général, pourront être pris en compte pour un engagement de 15 000 €.

La répartition de cette aide figure dans le tableau en annexe.

LES BOURSES POUR LE BAFA : 7 100 €

Le Département alloue une bourse de 100 € aux jeunes stagiaires haut-rhinois qui ont obtenu le diplôme du Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (BAFA) à la suite d'une formation théorique et pratique qui s'est déroulée en Alsace. La formation est constituée obligatoirement d'un stage de base, d'un stage d'approfondissement et d'un stage pratique.

Le montant de la bourse pour le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) est fixé à 200 €.

Ces actions se déroulent tout au long de l'année et c'est le Conseil Départemental des Mouvements et Institutions de Jeunesse – CDMIJ Force Jeune qui se charge d'instruire les dossiers des bénéficiaires, d'en assurer le suivi et de les proposer au Département.

Pour bénéficier de cette aide, le stagiaire doit adresser sa demande assortie des pièces justificatives dans le trimestre qui suit l'obtention du diplôme.

Il vous est proposé, dans ce rapport, d'accorder une nouvelle série de bourses à l'obtention du BAFA et du BAFD aux bénéficiaires figurant dans la liste en annexe pour un total de 7 100 €.

En conclusion, il vous est proposé :

- d'attribuer les aides financières suivantes :
 - **25 000 €** à la ville de MULHOUSE pour l'organisation de l'étape mulhousienne du Tour de France qui seront imputés sur le programme E732, Imputation 65-32-65734-25577-102.
 - **10 000 €** au Mulhouse Olympic Natation pour le recrutement de Yannick AGNEL qui seront imputés sur le programme E732 ligne 65-32-6574-25575-102,
 - **5 465 €** aux clubs cités en annexe au titre de l'aide départementale aux clubs sportifs pour leurs déplacements, pour les jeunes licenciés, pour l'entraînement des jeunes, la formation des cadres, les frais de service d'ordre et leur participation aux compétitions internationales, imputés sur le programme E732 ligne 65-32-6574-25574-102,
 - **15 000 €** aux bénéficiaires des Mercredis de Neige figurant sur la liste ci-annexée, imputés sur le programme E732 lignes 65-32-6574-255716-102 et 65-32-65737-255716-102.
 - **7 100 €** à répartir entre les titulaires du BAFA et du BAFD figurant sur la liste en annexe, imputés sur le programme E632 ligne 65-30-6513 – 2556-102.

- d'approuver et de m'autoriser à signer l'avenant à la convention de partenariat avec le MON, jointe au rapport.

Je précise que ces dépenses, correspondant à un engagement financier de **62 565 €**, seront imputées au Budget départemental 2014.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Service des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 SEPTEMBRE
2014

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
FMD01165	MULHOUSE TOUR DE FRANCE 2014 Etape Mulhousienne	25 000,00
Total		25 000,00

Service des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 SEPTEMBRE
2014**Mercredis des neiges
PROGRAMME 2014**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
MDN00237	AMIS DE LA NATURE MUNSTER Mercredis de neige 2014 AN Munster	502,00
MDN00229	AS COLLEGE M. GRUNEWALD GUEBWILLER Mercredis de neige 2014 AS Collège Grunewald Guebwiller	152,00
MDN00245	AS COLLEGE ROBERT BELTZ - SOULTZ Mercredis de neige 2014 SC MJC Sewen	180,00
MDN00236	AS COLLEGE WOLF MULHOUSE Mercredis de neige 2014 AS Collège Wolf Mulhouse	483,00
MDN00250	AS SPORTIVE COLLEGE THANN Mercredis de neige 2014 District Collèges Thann	369,00
MDN00226	ASPTT COLMAR SECTION SKI Mercredis de neige 2014 ASPTT Colmar Ski	322,00
MDN00235	ASPTT MULHOUSE SECTION SKI Mercredis de neige 2014 ASPTT Mulhouse Ski	246,00
MDN00223	ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE DE BUHL Mercredis de Neige 2014 AS Collège Buhl	152,00
MDN00222	ASSOCIATION SPORTIVE NEIGE ET NATURE BOLLWILLER Mercredis de Neige 2014 Neige et Nature Bollwiller	1 108,00
MDN00242	CIS SKI CLUB EDELWEISS SAINT AMARIN Mercredis de neige 2014 SC Edelweiss St Amarin	596,00
MDN00239	COLLEGE PFASTATT - K. ET M. KRAFFT Mercredis de neige 2014 Collège Krafft Pfastatt	521,00
MDN00227	COLMAR SKI TEAM Mercredis de neige 2014 Colmar Ski Team	312,00
MDN00253	FOYER SOCIO-EDUCATIF DU COLLEGE DE ROUFFACH Subvention mercredis de neige AS Collège Moulin Rouffach	152,00
MDN00238	LAC BLANC SKI NORDIQUE Mercredis de neige 2014 CV Orbey Lac Blanc	256,00
MDN00252	MJC SEWEN Mercredis de neige 2014 MJC Sewen	360,00
MDN00230	SCOSEG GUEBWILLER Mercredis de neige 2014 SCOSEG Guebwiller	1 761,00

MDN00224	SKI CLUB DE CERNAY Mercredis de neige 2014 Ski Club Cernay	549,00
MDN00243	SKI CLUB DE LA VALLEE DE SAINTE MARIE AUX MINES Mercredis de neige 2014 SC Vallée de Ste Marie aux Mines	672,00
MDN00228	SKI CLUB ENSISHEIM Mercredis de neige 2014 SC Ensisheim	426,00
MDN00225	SKI CLUB HOHNECK COLMAR Mercredis de neige 2014 SC Hohneck Colmar	663,00
MDN00232	SKI CLUB KRUTH Mercredis de neige 2014 Ski Club Kruth	312,00
MDN00241	SKI CLUB LA RIQUEWIHRIENNE Mercredis de neige 2014 SC la Riquewihrienne	587,00
MDN00233	SKI CLUB LE BONHOMME Mercredis de neige 2014 SC Bonhomme	464,00
MDN00240	SKI CLUB NORDIQUE MARKSTEIN RANSPACH Mercredis de neige 2014 SC Markstein Ranspach	256,00
MDN00249	SKI CLUB ROSSBERG THANN Mercredis de neige 2014 SC Rossberg Thann	417,00
MDN00244	SKI CLUB SAUSHEIM Mercredis de neige 2014 SC Sausheim	653,00
MDN00251	SKI CLUB VALLEE WESSERLING Mercredis de neige 2014 SC Wesserling	578,00
MDN00248	SKI CLUB VOSGIEN DE THANN Mercredis de neige 2014 SC Vosgien Thann	578,00
MDN00234	SKI CLUB VOSGIEN MASEVAUX Mercredis de neige 2014 SC Vosgien Masevaux	417,00
MDN00231	SKI TEAM AVENIR VALLEE DE LA WEISS KAYSERSBERG Mercredis de neige 2014 Ski Team Avenir Vallée de la Weiss	454,00
MDN00247	SKIEURS DU TANET SOULTZEREN Mercredis de neige 2014 Skieurs du Tanet	502,00

Total	15 000,00
-------	-----------

Service des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 SEPTEMBRE
2014

**Sport de haut niveau
PROGRAMME 2014**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
SHN00029	MULHOUSE OLYMPIC NATATION Subvention haut niveau 2014 complément recrutement Agnel	10 000,00
Total		10 000,00

Service des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 SEPTEMBRE
2014

**Participation aux déplacements sportifs internationaux
PROGRAMME 2014**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
DSI00048	MULHOUSE SQUASH CLUB Compétition internationale	2 000,00
Total		2 000,00

Service des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 SEPTEMBRE
2014

**Clubs sportifs
PROGRAMME 2014**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Club	Montant forfaitaire
ACS07602	JUDO JUJITSU CLUB KINGERSHEIM Subvention aide aux clubs 2014	Kingersheim Judo	675,00
ACS07599	VELO CLUB STE BARBE WITTENHEIM Subvention aide aux clubs 2014	Cyclisme Wittenheim	250,00
ACS07598	SOCIETE ATHLETIQUE OLYMPIQUE 1896 COLMAR Subvention aide aux clubs 2014	Lutte Colmar	550,00
ACS07597	SOCIETE ATHLETIQUE OLYMPIQUE 1896 COLMAR Subvention aide aux clubs 2014	Boxe Française Colmar	1 140,00
ACS07596	SOCIETE ATHLETIQUE OLYMPIQUE 1896 COLMAR Subvention aide aux clubs 2014	Boxe anglaise Colmar	300,00
ACS07600	SECTION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE SAUSHEIM Subvention aide aux clubs 2014	Gymnastique Volontaire Sausheim	300,00
Total			3 215,00

Service des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 SEPTEMBRE
2014

**Jeunes licenciés sportifs
PROGRAMME 2014**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Club	Montant forfaitaire
JLS17615	SKI CLUB HUNINGUE Subvention des Jeunes licenciés sportifs 2014	ski Huningue	250,00
Total			250,00

Service des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 12 SEPTEMBRE 2014

**BAFA
PROGRAMME 2014**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
BAF06691	Madame ABBADIE WENDY 4 rue de la Mittelharth 68000 COLMAR	100 €
BAF06630	Monsieur ABDELOUHAB NADIR 8 rue du Stade 68260 KINGERSHEIM	100 €
BAF06692	Madame ADAM DORINE 60 rue du Ravin 68200 MULHOUSE	100 €
BAF06631	Madame BAGCI IPEK 1 rue des Cotonnades 68120 PFASTATT	100 €
BAF06693	Madame BENHAMIDA GHALIA 5 rue de la Doller 68110 ILLZACH	100 €
BAF06670	Madame BERTRAND AMANDINE 8a rue Grand Rombach 68160 SAINTE CROIX AUX MINES	100 €
BAF06694	Madame BOLLECKER SAMANTHA 23 rue des Bois 68170 RIXHEIM	100 €
BAF06671	Madame BOUCHET CAMILLE 7 rue des Hironnelles 68350 BRUNSTATT	100 €
BAF06672	Monsieur BOURQUARD VIRGILE 9 rue de l'Etang 68720 SPECHBACH LE BAS	100 €
BAF06695	Madame BOUSHIQ ZAKIA 33 rue Jean Martin 68200 MULHOUSE	100 €
BAF06696	Madame BOUTAHRI NADIA 29 rue de Thierstein 68200 MULHOUSE	100 €
BAF06697	Monsieur BUTZ LOAN 31 rue de Habsheim 68400 RIEDISHEIM	100 €

BAF06632	Madame CHAPOUILLY CLAIRE 14 rue du Cantal 68270 WITTENHEIM	100 €
BAF06673	Madame CHOWANIEC JEANNE 4 rue des Vosges 68190 ENSISHEIM	100 €
BAF06633	Madame CLERGUE BRUAT ANAELLE 28 rue des Bleuets 68320 FORTSCHWIHR	100 €
BAF06634	Madame DA SILVA MARQUES STEPHANIE 21 rue Kageneck 68360 SOULTZ	100 €
BAF06635	Madame DELACOTE ROXANE 12 rue des Chalets 68040 INGERSHEIM	100 €
BAF06675	Monsieur DIJOUX BRICE 45 rue des Mines 68310 WITTELSHEIM	100 €
BAF06698	Madame ELTZER MARIE 59 rue du Général de Gaulle 68340 RIQUEWIHR	100 €
BAF06636	Madame FARINELLI CAMILLE 6 rue de l'Ile de France 68270 WITTENHEIM	100 €
BAF06637	Madame FELLMANN CLARA 1 Chemin du Trubach 68700 ASPACH LE BAS	100 €
BAF06638	Madame FISCHER SARAH 6 rue de Strasbourg 68310 WITTELSHEIM	100 €
BAF06699	Madame FRIEH ELOINE 397F La Place 68910 LABAROCHE	100 €
BAF06700	Monsieur FROEHLI ARTHUR 60 rue de Stalingrad 68100 MULHOUSE	100 €
BAF06701	Madame GAGUECHE GWENAELLE 13D rue du Stade 68160 SAINTE MARIE AUX MINES	100 €
BAF06702	Monsieur GROSSON FLORIAN 3A rue du Château d'Eau 68740 FESSENHEIM	100 €
BAF06703	Monsieur HANAFI BELKACEM 27 rue du Walbach 68200 MULHOUSE	100 €

BAF06678	Madame JELSPERGER MEGANE 8 rue Albert Schweitzer 68500 BERGHOLTZ	100 €
BAF06704	Madame JONOT VANESSA 5 Allée des Pyrenées 68440 LANDSER	100 €
BAF06639	Madame JORDAN HELENE 105 rue Principale 68500 BERRWILLER	100 €
BAF06640	Madame KELLER LAURA 13 rue de Habsheim 68440 ZIMMERSHEIM	100 €
BAF06679	Madame KLOPFENSTEIN CELINE 3 rue du 3ème Zouave 68130 ALTKIRCH	100 €
BAF06641	Monsieur LAOUAR ISHEK 1 rue Vauban 68330 HUNINGUE	100 €
BAF06705	Monsieur LEPIOUFLE LOIC 3 rue Chauffour 68000 COLMAR	100 €
BAF06642	Madame LEY CHARLENE 4 rue de Largitzen 68580 UEBERSTRASS	100 €
BAF06643	Madame MANA NADIA 10 rue de Ribeauvillé 68200 MULHOUSE	100 €
BAF06680	Madame MDJASSIRI SONIA 16 rue de la Passerelle 68200 MULHOUSE	100 €
BAF06644	Madame MOESSNER MELANIE 12 rue de l'Anémone 68200 MULHOUSE	100 €
BAF06682	Madame MOROSINOTTO FLORA 5bis rue de la Lague 68210 RETZWILLER	100 €
BAF06645	Madame MOULIN SUZANNE 7 Grand Rue 68780 SOPPE LE HAUT	100 €
BAF06683	Madame MULLER SYLVIE 2 rue des Poiriers Porte 303 68490 BANTZENHEIM	100 €

BAF06684	Monsieur MUNDINGER PHILIPPE 23 rue de la Gare 68540 BOLLWILLER	100 €
BAF06650	Monsieur PUJOL AURELIEN 5 rue de la Forêt Noire 68128 VILLAGE NEUF	100 €
BAF06706	Madame RAPP JENNIFER 11 rue de la Gendarmerie 68310 WITTELSHEIM	100 €
BAF06646	Madame REBERT MIREILLE 1a rue du Buhlfeld 68125 HOUSSEN	100 €
BAF06651	Madame REMOND PRESCILLIA 4 rue du Chateau 68320 BALTZENHEIM	100 €
BAF06707	Madame RODRIGUES NANCY 5 rue des Roses 68320 DURRENTZEN	100 €
BAF06685	Madame RUNSER SARAH 1 rue du Morimont 68330 HUNINGUE	100 €
BAF06653	Madame SAUTTER ALBANE 25 rue du Maréchal du Bourg 68740 RUMERSHEIM LE HAUT	100 €
BAF06708	Madame SAX JULIE 186 rue Vauban 68110 ILLZACH	100 €
BAF06654	Monsieur SCHAETZEL ALEXANDRE 5 rue du Noyer 68320 BISCHWIHR	100 €
BAF06647	Madame SCHAFFHAUSER MARIE 25 rue de Rouffach 68920 WINTZENHEIM	100 €
BAF06655	Madame SCHIMMEL OLMES 13 rue du Chamont 68160 SAINTE CROIX AUX MINES	100 €
BAF06648	Madame SCHNEIDER CAMILLE 10 rue Jean Jacques Henner 68990 HEIMSBRUNN	100 €
BAF06686	Monsieur SCHWARTZ EZECHIEL 24B route de Carspach 68130 ALTKIRCH	100 €
BAF06709	Madame SCHWARZ CAMILLE 2 rue des Alpes 68180 HORBOURG WIHR	100 €

BAF06687	Madame SEFERAGIC MARIE 36A rue de Guebwiller 68360 SOULTZ	100 €
BAF06649	Madame SOLDNER JOANNIE 8 rue des Romains 68510 SIERENTZ	100 €
BAF06710	Madame SONZOGNI ROMANE 76 rue de Kennedy 68200 MULHOUSE	100 €
BAF06658	Monsieur SPIZZO MAXIME 8 rue des labours 68390 SAUSHEIM	100 €
BAF06659	Madame STEHLIN MELINA 8 rue Charles de Gaulle 68640 MUESPACH LE HAUT	100 €
BAF06688	Madame SY SINNA 17 boulevard des Nations 68200 MULHOUSE	100 €
BAF06660	Madame TRIRAT LEILA 8 rue Barbanegre 68100 MULHOUSE	100 €
BAF06689	Monsieur WALLEZ GUILLAUME C6 Lotissement les peupliers 68890 REGUISHEIM	100 €
BAF06690	Madame WALTER CLAUDETTE 10 rue de Sierentz 68680 KEMBS	200 €
BAF06664	Madame WAMSTER NAHOME 20 Grand'Rue 68720 HOCHSTATT	100 €
BAF06665	Monsieur WEBER SEBASTIEN 1B rue de l'Aéroport 68300 SAINT LOUIS	100 €
BAF06711	Madame WESTELL GWENDOLYNE 5 rue des Bruyères 68830 ODEREN	100 €
BAF06667	Madame WIDEMANN JULIE 8 rue du Petit Ballon 68000 COLMAR	100 €
BAF06669	Madame WURTZ JULIE 5 rue de Riquewihr 68630 MITTELWIHR	100 €

Total	7 100,00
-------	----------

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UNE
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
AU MULHOUSE OLYMPIC NATATION
EXERCICE 2014**

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321, et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération du Conseil Général du 13 mars 2014 relative au Budget Primitif 2014 – Les moyens d'intervention en faveur du sport, rapport N° CG-2014-2-9-1,

Vu la délibération n° de la Commission Permanente du 12 septembre 2014, autorisant le Président du Conseil Général à signer le présent avenant à la convention,

Vu le Règlement Financier du Département du Haut Rhin adopté par le Conseil Général,

Vu la convention pour le versement d'une subvention de fonctionnement au Mulhouse Olympic Natation exercice 2014 signée le 29 avril 2014 entre le Département du Haut-Rhin et le Mulhouse Olympic Natation,

Entre,

Le Département du Haut-Rhin sis 100, avenue d'Alsace, B.P.20351 - 68006 COLMAR CEDEX, représenté par le Président du Conseil Général, autorisé par une délibération de la Commission Permanente du Conseil Général en date du 12 septembre 2014,

Ci-après désigné « Le Département »

D'une part,

Et

Le Mulhouse Olympic Natation, représenté par Monsieur Laurent HORTER, Président, habilité par une décision de l'Assemblée Générale statutaire,

Ci-après désignée « Le MON »

D'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier les articles 2 et 3 de la convention pour le versement d'une subvention de fonctionnement au MON pour l'exercice 2014 afin de rectifier le montant du soutien du Département au MON pour la saison 2013-2014.

ARTICLE 2 : MODIFICATIONS APORTEES A L'ARTICLE 2 DE LA CONVENTION INITIALE

L'article 2 de la convention initiale est remplacé par l'article suivant :

« Le Département alloue en 2014, une subvention forfaitaire de **40 000 €** au MON. L'aide initiale d'un montant de 30 000 € est abondée d'un soutien complémentaire de 10 000 € suite au recrutement par le club du nageur français de haut niveau Yannick AGNEL, licencié au MON jusqu'aux Jeux Olympiques de RIO en 2016.

Cette somme de 40 000 € représente le cumul de toutes les aides versées annuellement à ce club, aides aux déplacements collectifs et individuels en Championnats de France, aides à la participation à des compétitions internationales, subvention Jeunes Licenciés Sportifs (JLS), aides à l'organisation de manifestations sportives, l'aide à l'entraînement et l'aide au diplôme.

Il est précisé qu'aucun autre soutien de quelque nature que ce soit, ne sera accordé au MON en dehors de cette somme de 40 000 € en 2014 ».

ARTICLE 3 : MODIFICATIONS APORTEES A L'ARTICLE 3 DE LA CONVENTION INITIALE

L'article 3 de la convention initiale est remplacé par l'article suivant :

« Conformément au règlement financier du Département, la subvention sera versée comme suit:

- versement à la signature de la convention, d'un acompte de 15 000 € (acompte mandaté le 6 mai 2014, n°16395),
- versement au cours du deuxième semestre du solde de la subvention soit 25 000 €, au vu de la présentation **avant le 30 octobre**, du bilan sportif et financier, du compte d'emploi de la subvention et d'une copie du contrat signé entre le MON et Yannick AGNEL.

La subvention départementale sera prélevée dans le budget 2014 sous l'imputation suivante: N° du programme E732 imputation 65-32-6574-25575-102.

Les versements seront effectués sur le compte suivant :

Crédit Agricole Alsace Vosges N° 17206 00530 50734474011 44/
Mulhouse Olympic Natation B.P.06 68350 BRUNSTATT

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental ».

ARTICLE 4 : AUTRES DISPOSITIONS

Les autres articles de la convention initiale, non visés par le présent avenant, demeurent inchangés.

Fait en deux exemplaires,

A COLMAR, le

LE PRESIDENT DU
MULHOUSE OLYMPIC NATATION

LE PRESIDENT

Laurent HORTER